

Conditions Générales de Vente

FORMATION CONTINUE (CGV 2021-11)

1 – Objet :

Le terme « Client » désigne l'acheteur, personne morale ou physique, signataire de la convention ou du contrat de formation (au sens de l'article L.6353-2 du Code du Travail), et acceptant les présentes conditions générales de vente. Le terme NEXUS Conseil & Formation désigne le Prestataire dispensant les formations et inscrit auprès de la DREETS sous la déclaration d'activité n°11 93 078 76 93. Les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées « CGV ») sont applicables à tout achat par un Client, de prestation de service de formation organisée par NEXUS Conseil & Formation. Elles s'appliquent à toutes les formations dispensées par NEXUS Conseil & Formation et complètent la volonté commune des parties pour tous les points où celle-ci n'aura pas été clairement exprimée. Les présentes CGV sont annexées à la convention de formation à retourner par le Client pour commander une prestation de formation auprès de NEXUS Conseil & Formation.

2 – Champ d'application :

Les présentes CGV sont applicables à toute convention passée par un Client auprès de NEXUS Conseil & Formation, que ce soit pour des formations « sur site » ou « sur mesure », ou des offres spéciales décrites dans les conditions particulières. De même, le simple fait d'assister, en personne ou par l'un de ses préposés, à une séance de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV pour la durée des relations contractuelles liées aux formations.

3 – Modalités d'inscription :

La participation aux formations dispensées par NEXUS Conseil & Formation implique de la part du Client qu'il veille à ce que lui ou les participants inscrits répondent aux prérequis nécessaires pour suivre la ou les formations. La convention, au sens de l'article L.6353-2 du Code du Travail, est formée à la réception par NEXUS Conseil & Formation de la convention de formation signée par le Client.

4 – Conditions d'annulation, de remplacement et de report :

4.1 – Par le Client :

Pour être prise en compte, toute annulation doit être communiquée par écrit (courrier postal ou électronique). En cas d'annulation de la part d'un particulier, intervenant dans un délai de dix (10) jours ouvrés avant le début de la formation, il sera demandé au titre des frais d'inscription, un montant égal à trente pour cent (30 %) du prix de la formation, sauf circonstances exceptionnelles soumises à la libre appréciation de NEXUS Conseil & Formation et justifiant un tel désistement. En cas d'annulation de la part d'une société Cliente dans les cinq (5) jours ouvrés inclus précédant la formation, NEXUS Conseil & Formation se réserve le droit de facturer la formation intégralement. Toute formation à laquelle les participants ne se sont pas présentés ou n'ont assisté que partiellement est due en totalité. Pour toute annulation relative à une formation financée par un OPCO, l'indemnité due sera à la charge exclusive du Client. Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sous réserve d'en informer par écrit (courrier postal ou électronique) NEXUS Conseil & Formation et de transmettre les noms du ou des remplaçants au plus tard avant le début de la formation.

4.2 – Par NEXUS Conseil & Formation :

Dans le cas où le nombre d'inscrits est jugé insuffisant à la réalisation de la session ou pour tout cas de force majeure, NEXUS Conseil & Formation informe le client dans les plus brefs délais et se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation. Au cours de la formation, si l'investissement personnel du stagiaire n'est pas jugé suffisant ou jugé perturbateur, l'Organisme NEXUS Conseil & Formation se réserve le droit d'interrompre définitivement la participation de celui-ci.

5 – Renonciation :

Les présentes CGV prévalent sur les conditions d'achat du Client sauf acceptation formelle et écrite de NEXUS Conseil & Formation. Toute condition contraire opposée par le Client sera, donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable NEXUS Conseil & Formation, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que NEXUS Conseil & Formation ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions. NEXUS Conseil & Formation se réserve le droit, à tout moment, en cours des présentes, de notifier au Client, par écrit (courrier postal ou électronique), de nouvelles CGV. A défaut de contestation par le Client, de ces nouvelles conditions, dans un délai de dix (10) jours ouvrés suivant la date de la première présentation au client, celui-ci sera réputé les avoir acceptées et s'être engagé à les appliquer pour toute opération postérieure. En cas de contestation, la présente sera résiliée de plein droit entre les parties à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de contestation écrite.

En cas d'abandon de la part du stagiaire durant la formation, celui-ci est tenu de régler la totalité du prix de la formation.

6 – Prix :

Le prix applicable est celui en vigueur au jour de l'inscription et figurant sur l'offre (convention de formation simplifiée ou contrat de formation) NEXUS Conseil & Formation, mentionné en Euros et Net de Taxe. Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français ou ceux du pays de rattachement du Client (siège social) sont à la charge de l'acquéreur.

7 – Paiement :

7.1 – Modalités de paiement :

Le règlement des frais de formation et frais annexes s'effectue :

- par chèque bancaire endossable en France,
- par virement bancaire sur le compte de l'organisme,
- en espèce (en une ou plusieurs fois selon les modalités précisées sur le contrat de formation),
- par prélèvements bancaires effectués par l'organisme de financement BPCE,
- par un tiers (CPF, Pôle Emploi, Conseil régional, OPCO, ...)

Conditions Générales de Vente

FORMATION CONTINUE (CGV 2021-11)

Un acompte dont le montant est précisé sur le contrat de formation, est demandé en cas d'autofinancement au moment de l'inscription.

Le coût de la formation comprend les frais de formation et les supports de formation utilisés mais ne comprend ni les frais de restauration ni d'hébergement.

En cas d'abandon de la part du stagiaire durant la formation, et ce à partir du premier jour d'entrée en formation (signature de la feuille d'émargement faisant foi), le stagiaire s'engage à payer la totalité du prix de la formation.

7.2 – Règlement par un tiers :

Lorsque la formation est prise en charge par un tiers (OPCO, CPF ...) il appartient au Client :

- de vérifier directement l'éligibilité de la formation auprès de l'organisme de financement ;
- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- d'indiquer explicitement sur l'offre l'établissement à facturer avec sa raison sociale et son adresse.

Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à NEXUS Conseil & Formation avant le dernier jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au Client. Dans le cas où l'organisme n'accepterait pas de payer le montant total prévu suite à des absences, abandons, etc., le solde non pris en charge sera dû par le Client.

7.3 – Moyens de paiement :

Pour les entreprises : au-delà d'un délai de trente (30) jours ouvrés suivant la réception de la facture par le Client, et à défaut de paiement, des pénalités de retard d'un montant minimum égal à trois fois le taux d'intérêt légal seront calculées entre la date d'émission et la date effective du paiement en application de la loi LME du 01/01/2009. En application de la directive 2011/7/UE et des articles L441-3 et 441-6 du code de commerce, sera due une pénalité d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros en sus des pénalités de retard.

Pour les particuliers : (ref : article 7 du contrat de formation : dispositions financières)

8 – Propriété Intellectuelle :

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de NEXUS Conseil & Formation ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de NEXUS Conseil & Formation.

9 – Protection des données personnelles :

9.1 – Lois applicables :

NEXUS Conseil & Formation met en œuvre tous les moyens nécessaires pour être conforme aux dispositions du règlement 2016/679/UE du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ainsi qu'à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

NEXUS Conseil & Formation s'engage à procéder à des traitements licites, loyaux et transparents. Pour cela, les données sont collectées dans le cadre de finalités déterminées, explicites et légitimes au regard des biens et services proposées à la vente par l'établissement.

En adhérant à ces conditions générales de vente, le Client consent à ce que NEXUS Conseil & Formation collecte et utilise ses données pour la réalisation de la vente.

9.2 – Nature des données :

Les données à caractère personnel sont collectées par NEXUS Conseil & Formation dans le cadre d'un paiement en ligne pour les biens et/ou services proposés à la vente à distance.

9.3 – Les finalités :

Les données à caractère personnel collectées par NEXUS Conseil & Formation sont nécessaires à l'exécution du contrat auquel le Client personne morale est partie.

Le traitement des données effectué par NEXUS Conseil & Formation a, de manière générale pour finalités :

- L'identification du Client - La gestion du contrat signé avec le Client - La prévention des impayés
- La gestion de précontentieux, des contentieux et des impayés - La réalisation d'études statistiques et d'analyses - Le développement de produits et services par NEXUS Conseil & Formation.
- La mise en place d'actions de prospection relative à des produits ou services analogues par mail.

Pour cette dernière finalité, le Client aura la possibilité de s'opposer à tout moment à l'utilisation de ses données de manière simple et sans frais. Pour toute nouvelle finalité, NEXUS Conseil & Formation s'engage à demander systématiquement le consentement du Client. Cependant, la fourniture de certaines données à caractère personnel par le Client, peut conditionner la conclusion et, dans certains cas, l'exécution du contrat par NEXUS Conseil & Formation.

9.4 – Durée de conservation :

Les données à caractère personnel sont conservées :

- pour la durée d'exécution et de paiement complet de la prestation de service(s) ;
- pour la durée contractuelle des/de la vente(s) ;
- et/ou pour la durée des traitements spécifiques auxquels le Client a consenti ;

Conditions Générales de Vente

FORMATION CONTINUE (CGV 2021-11)

- et/ou pour les durées légales de conservation.

9.5 – Les destinataires des données :

Les données à caractère personnel collectées pourront être traitées par le personnel habilité de l'établissement, des sous-traitants, partenaires ou prestataires situés uniquement dans des Etats membres de l'Union Européenne. NEXUS Conseil &

Formation s'engage ainsi à ne jamais transmettre des données à caractère personnel à des tiers n'offrant pas une protection adéquate et équivalente à celle de l'Union Européenne.

10 – Droit des personnes :

À tout moment, le Client peut demander l'accès aux données à caractère personnel le concernant, recueillis dans le cadre des finalités déterminées ci-dessus, la rectification ou l'effacement de celles-ci (dans la mesure où cela n'empêche pas la bonne exécution du contrat ou le respect des obligations légales de NEXUS Conseil & Formation et la limitation d'un ou plusieurs traitements particuliers le concernant, dans les conditions prévues par le réglementation nationale et européenne. Le Client dispose également du droit de s'opposer à un traitement de ses données à caractère personnel et du droit à leur portabilité dans les conditions fixées par la réglementation. Lorsqu'un traitement des données à caractère personnel est fondé sur le recueil de son consentement, le Client dispose du droit de retirer ledit consentement à tout moment sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci. Le Client a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'informatique et des libertés.

Il peut exercer ces droits en envoyant un courrier postal au délégué à la protection des données de NEXUS Conseil & Formation à l'adresse suivante : 35 allée des Impressionnistes, 93420 Villepinte.

Il devra fournir à cette occasion ses nom, prénom, adresse mail et une copie de sa pièce d'identité.

11 – Divers :

Le Client et/ou les stagiaires devront se conformer au règlement intérieur en vigueur à NEXUS Conseil & Formation. Une attestation de formation sera remise au Client à l'issue de la formation. Le Client s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par les agissements du ou des stagiaires au préjudice de NEXUS Conseil & Formation. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré NEXUS Conseil & Formation pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le stagiaire et contenant une clause de renonciation à recours de telle sorte que NEXUS Conseil & Formation ne puisse être recherché ou inquiété. Les heures de formation figurant au programme de formation ne sont données qu'à titre indicatif, seules les heures de formation mentionnées sur la feuille de présence, la convention de formation font foi. L'organisme NEXUS Conseil & Formation se réserve le droit de modifier les modalités d'examen.

12 – Différends éventuels :

La loi applicable entre NEXUS Conseil & Formation et le Client au titre des présentes CGV est la loi française. En cas de litige, le tribunal de Bobigny est seul compétent.